Nations Unies E/cn.6/2016/NGO/159



Conseil économique et social

Distr. générale 2 décembre 2015 Français Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

> Déclaration présentée par Training for Women Network, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

Il est admis depuis longtemps que les femmes jouent un rôle important et visible dans les mouvements en faveur de la paix. Des discussions se tiennent sur la passivité innée des femmes, sur les processus de socialisation, sur les répercussions particulières qu'ont les conflits pour les femmes et sur les facteurs concomitants. Des notions relatives à la société civile et la manière dont les femmes sont incluses dans la théorie sont également examinées. En particulier, on avance l'argument selon lequel la participation des femmes est l'un des principaux éléments permettant d'identifier à la fois le capital social dit contraignant et le capital social dit de liaison. La participation de la société civile au projet de consolidation de la paix est également analysée, dans les cas où la participation des organisations de la société civile contribue à bâtir la démocratie participative et à contourner les élites mêlées aux conflits qui divisent les sociétés. L'exemple des ressources investies dans la formation des femmes dans le cas du financement de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord permet de conclure que l'autonomisation des femmes, en améliorant leurs moyens de participation, est indispensable pour renforcer le capital social et créer les conditions d'une paix durable et inclusive.

Les femmes sont depuis longtemps associées à la paix et à la consolidation de la paix. En conséquence, la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix s'est justifiée par la justice et l'égalité, par les exigences des critères politiques, par leur contribution à la croissance économique et par le renforcement de la cohésion sociale. Toutefois, la question du lien de causalité direct entre le rôle joué par les femmes en tant qu'architectes de la paix, leur rôle essentiel au sein de la société civile et la participation de la société civile comme condition préalable à la consolidation de la paix n'a pas été étudiée de manière approfondie. L'examen de cette question requiert l'emploi d'une méthode qui se fasse suffisamment l'écho du point de vue des femmes et de leurs expériences en matière d'influence politique et sociale. Pour ce faire, une méthode « féministe » devrait être utilisée. La forme que prendrait une telle méthode et son existence même ne font pas l'unanimité. C'est pourquoi il faudrait tout d'abord se pencher sur le contexte de son utilisation.

Une méthode féministe de mise en perspective et de recherche peut donc être employée pour analyser le rôle des femmes dans le domaine de la consolidation de la paix. Cette question sera examinée à l'aide de notions théoriques portant sur la relation entre les femmes et la paix, entre les femmes et la société civile, et entre la société civile et la paix. En utilisant ce modèle théorique, il sera possible d'analyser et d'évaluer le rôle joué par le développement et l'autonomisation des femmes dans des projets à l'échelon local permettant de passer du conflit à la paix. L'examen détaillé de thèmes génériques liant les modèles théoriques aux activités de consolidation de la paix à l'échelon local sera susceptible d'être utilisé dans des cas de conflits intersociétaux et intrasociétaux s'inscrivant dans des contextes plus larges où il existe une tentative de gérer un conflit ethnique ou de passer du conflit à la paix.

Les notions relatives à la société civile ont été envisagées sous des formes très diverses, généralement celles des activités non étatiques et des relations entre les citoyens. La notion de capital social a été utilisée pour définir la solidité de l'engagement civique et de la cohésion sociale, mais une fois de plus, il n'y a guère de consensus sur la manière de mesurer ce phénomène. Par le passé, les notions de citoyenneté ont été élaborées en l'absence des femmes, et, plus récemment, les idées

2/5 15-22353

relatives au capital social semblent ne pas avoir tenu compte de la problématique hommes-femmes et ne pas avoir inclus les normes liées au sexe dans leur interprétation. Aussi incertaines que demeurent ces théories, elles jouent un rôle critique dans les attitudes qui prévalent en matière de démocratie participative, lorsque la société civile devrait être consultée au cours de l'élaboration des politiques. Cette participation permet aux femmes de s'impliquer davantage dans le processus d'élaboration des politiques, puisque la plupart des membres des organisations de la société civile sont des femmes. Cependant, cela ne peut pas être considéré comme un substitut à l'efficacité de la représentation au sein des structures politiques officielles de prise de décisions. Il serait nécessaire de renforcer la représentation des femmes au sein des organismes qui prétendent prendre la parole au nom de la société civile afin de garantir que même cette contribution limitée à l'élaboration des politiques n'exclue pas l'opinion de la moitié de la population.

Les femmes ont été de façon visible à la pointe des efforts visant à instaurer la paix dans le contexte international et au sein de sociétés divisées. Alors que les discussions sur le pacifisme inné, les mécanismes socialisés de protection et l'intérêt pour la paix découlant de l'expérience se poursuivent, il est difficile de réfuter que les contributions à la paix privilégient les femmes. En outre, qu'elles soient fondées sur un examen des hypothèses sexospécifiques relatives aux caractéristiques des activités de rétablissement de la paix, sur l'égalité ou sur la reconnaissance du fait que de précieuses ressources inexploitées sont négligées, les notions internationales relatives à la consolidation de la paix font spécifiquement référence à la problématique hommes-femmes et à la participation des femmes. Les femmes sont donc indispensables aux procédés officiels de consolidation de la paix dans les zones de conflit.

La mise au point de notions relatives à la société civile est source de désaccord et de débat. Toutefois, les différentes visions concernant les caractéristiques et la manière de définir une société civile dynamique s'accordent sur l'importance capitale de la participation des femmes. Tout comme la société en général, la société civile fait la différence entre les deux sexes mais les femmes ont suffisamment de possibilités de s'organiser et d'exercer leur influence avec plus de facilité que dans le cadre de procédés politiques officiels. Bien qu'il existe une certaine divergence entre les composantes de la société civile et les idéaux incarnés par le féminisme contemporain, les femmes peuvent s'approprier des pans importants de la société civile. En effet, la solidité et la cohésion de la société civile dépendent dans une large mesure de la façon dont les femmes sont intégrées dans les structures et les procédés. À l'image des structures politiques et économiques officielles, les postes d'influence et de pouvoir au sein de la société civile restent en grande partie aux mains des hommes, mais les femmes ont un avantage marginal dans ce domaine par rapport à l'environnement souvent hostile des institutions politiques.

Les applications théoriques et pratiques des procédés de consolidation de la paix dans les zones de conflit soulignent de plus en plus la participation concrète de la société civile dans une plus ou moins large mesure. Cela indique non seulement une reconnaissance du rôle de la société civile dans la notion de démocratie participative, mais cela montre également que, puisque les conflits impliquent et touchent la société tout entière, la transition du conflit à la paix doit faire de même. En outre, la prédominance des élites mêlées aux conflits exigent des mécanismes de substitution permettant de contourner leur volonté de maintenir la division de la

15-22353 3/5

société, ce qui rend nécessaire l'utilisation des multiples canaux de communication et de participation présents dans la société civile dans le cadre du procédé de consolidation de la paix. Dans la mesure où les femmes sont un facteur déterminant de la compréhension de la société civile, leur participation au projet de consolidation de la paix est le signe que la société civile y est dûment associée.

En tant que groupe, les femmes sont désavantagées par les procédés conflictuels au sein de la société, les besoins et les aspirations des femmes se retrouvant subordonnés aux impératifs d'identités nationales concurrentes. Il en résulte un déficit de la capacité des femmes à participer à la société. Une formation structurée et des expériences de groupe, parfaitement adaptées aux contextes particuliers que connaissent les femmes, créent les qualifications formelles et les possibilités de perfectionnement personnel et de progression nécessaires pour faciliter et renforcer leur participation à la société, à la vie économique et à la vie politique, que ce soit dans un cadre officiel ou grâce aux procédés de consultation de la société civile. En outre, les procédés informels d'autonomisation et de développement personnel contribuent de façon essentielle à la transcendance des conflits identitaires. S'il est vrai que le développement économique a été le principal objectif des activités de consolidation de la paix, il ne peut que partiellement contribuer à l'émergence d'une société plus pacifique. Tout un chacun a besoin de la confiance et de la capacité à coopérer avec différentes collectivités et à endosser des rôles de premier plan au sein des instances décisionnelles dans les collectivités et la société civile qui ne sont pas axés sur le conflit.

L'autonomisation des femmes dans une société sortant d'un conflit est une tâche longue et difficile à accomplir. Les femmes doivent passer d'un rôle marginal au cours du conflit à un rôle de chefs de file au cours de la consolidation de la paix. Cette transition doit s'accomplir grâce à une représentation politique équitable au sein des institutions, à l'exercice d'une influence dans les instances décisionnelles de la société civile et à la reconnaissance de l'incidence considérable qu'a la participation des femmes au maintien des collectivités au cours du conflit et dans la transition du conflit à la paix, ainsi qu'au cours du processus d'apaisement pendant et après le conflit. La formation des femmes au sein de la collectivité, en particulier dans les zones les plus touchées par le conflit, contribue au cadre essentiel de promotion de la paix et de création des conditions permettant aux femmes de devenir plus autonomes et plus sûres d'elles lors de la transition du conflit à la paix et du développement d'une société sortant d'un conflit.

L'augmentation de l'investissement dans ces activités contribue de diverses manières à la consolidation de la paix. Premièrement, une meilleure participation des femmes à l'emploi et un renforcement de leur esprit d'entreprise renforce l'économie qui est nécessaire à la stabilité de la société. Deuxièmement, l'indépendance économique des femmes contribue aux possibilités d'émancipation qui leur sont offertes, ce qui est une condition préalable à la création d'une société juste et égalitaire. Troisièmement, ce type de formation renforce la confiance et les capacités des femmes à remettre en cause les structures de pouvoir traditionnelles et à exercer une pression sur la prise de décisions, permettant ainsi d'assurer aux femmes un rôle à part entière dans la reconstruction de la société.

4/5 15-22353

Enfin, l'autonomisation des femmes au sein de la collectivité permet de prendre davantage conscience des ressources disponibles et des aptitudes à diriger que possède la société civile grâce au rôle que celle-ci joue en matière de consolidation de la paix.

15-22353 5/5